

I – Comptes financiers 2020

① Budget principal

Fonctionnement

Recettes réelles	Prévu	Réalisé	Progression
Produit des services	177.116 €	130.960,27	- 26,06 %
Impôts et taxes	2.621.983 €	2.706.277,85	+ 3,22 %
Dotations et participations	177.564 €	294.863,85 €	+ 66,06 %
Loyers	20.041 €	20.772,49 €	+ 3,65 %
Rembours. sur charges	-	34.314,48 €	-
Divers exceptionnel	-	914.418,75 €	-
	(...)	(...)	
Total réel général ⁽¹⁾	2.996.704 €	4.101.607,69	+ 36,87 %

Dépenses réelles	Prévu	Réalisé	Tx réalisation
Charges générales	707.373 €	652.926,72 €	92,30 %
Frais de personnel	878.057 €	816.479,97 €	92,99 %
Autres charges	231.650 €	184.787,45 €	79,77 %
Rembours. de la dette ⁽²⁾	447.271 €	447.259,64 €	99,99 %
Reversement à l'Etat (FPIC)	80.000 €	63.577 €	-
Divers exceptionnel	-	200,28 €	-
	(...)	(...)	
Total réel général ⁽¹⁾	2.217.483 €	2.077.271,92 €	93,68 %

Commentaires :

- Les règles comptables ont inscrit la prévision de vente de terrains communaux en section d'investissement, et le produit réel de vente en section de fonctionnement (895.920 €). Après neutralisation, le total réel général a en réalité progressé de + 6,97 %.

- L'épidémie de covid-19 a fait diminuer les recettes tirées des produits des services (location des salles communales et redevances d'utilisation de la cantine et de la garderie).

- Les dotations de l'Etat ont encore diminué de moitié par rapport à 2019 (-18%). Par ailleurs, la compensation genevoise est néanmoins restée à un niveau élevé (179.272 €) pour 137 travailleurs frontaliers recensés en 2020.

(1) Hors opérations d'ordre d'écritures internes au budget

Commentaires :

- Malgré les augmentations générales sur certains fluides ou services (carburant, électricité, gaz, téléphone, coûts de maintenance...), les dépenses générales ont continué à être contenues (- 1,75% par rapport à 2019).

- Le prélèvement de l'Etat sur les ressources communales a été un peu moins important que prévu (63.577 € pour 80.000 € initialement estimés) ; pour autant, il continue de croître d'année en année (+ 2,5 % par rapport à 2019).

NB – Pour mémoire, les dépenses liées à la gestion de la crise du covid-19 ont représenté 20.902,27 € en 2020 (3,2 % des dépenses générales), hors frais de personnel...

(2) Cumul du remboursement des intérêts (en fonctionnement) + remboursement du capital (en investissement)

>> Il était prévu au budget de dégager un autofinancement net (recettes – dépenses), après déduction du remboursement des emprunts, d'un montant de 552.152 € (18,43 %), pour aider à financer les investissements 2020. Au final, cet autofinancement net aura été de 1.031.406.63 € (25,15 %).

Investissement

Recettes réelles	Prévu	Réalisé	Progression
Autofinancement 2020	882.349 €	- ⁽¹⁾	-
Taxes d'urbanisme	60.242 €	173.015,00 €	+ 187,20 %
Fonds compens. TVA	707.391 €	662.778,00 €	- 6,31 %
Autofinancement 2019 ⁽¹⁾	-	1.303.251,89 €	-
Subventions publiques	589.919 €	173.299,27 €	- 70,62 %
Nouveaux emprunts	0 €	0,00 €	-
Vente de terrains	895.590 €	- ⁽³⁾	-
	(...)	(...)	
Total réel général ⁽²⁾	4.442.742 €	2.312.344,16 €	- ⁽¹⁾

Dépenses réelles	Prévu	Réalisé	Tx réalisation
Etudes préalables	0 €	3.420 €	-
Acquisitions foncières	85.950 €	16.610,49 €	19,33 %
Travaux terrains et forêt	11.856 €	4.079,95 €	34,41 %
Travaux bâtiments	2.628.654 €	660.335,41 €	25,12 %
Travaux voirie et réseaux	1.118.943 €	194.681,69 €	17,40 %
Acquis. divers équipements	104.110 €	65.143,07 €	62,57 %
Déficit Invest. 2019	-	45.005,53 €	-
	(...)	(...)	
Total réel général ⁽²⁾	3.949.513 €	989.276,14 €	25,05 %

Commentaires :

- L'Etat, qui est chargé de recouvrer les taxes d'urbanisme, a réussi à finir de résorber tout le retard accumulé depuis 2012...

- La plupart des subventions espérées ont bien été obtenues, mais leur encaissement (au vu des dépenses réelles payées) a dû être décalé (sur 2021) compte tenu du retard pris dans les chantiers à la suite des élections municipales et surtout des restrictions liées au covid-19.

- Comme prévu, la Commune n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer ses investissements 2020.

- La vente de terrains correspond à ceux vendus à la Communauté d'agglomération du Grand Annecy pour l'extension de la zone d'activités économiques des Chamoux, dont l'acte a été signé fin 2019 et les fonds encaissés en 2020.

(1) Le versement de l'autofinancement (de la section de fonctionnement) n'intervient que l'année suivante, après la clôture des comptes constatant le niveau d'autofinancement définitif

(2) Hors opérations d'ordre d'écritures internes au budget

(3) La prévision du produit de la vente des terrains est inscrite en section d'investissement, mais le produit de la vente proprement dit est ensuite comptabilisé en section de fonctionnement

Commentaires :

- Les procédures d'acquisitions immobilières sont toujours longues (négociations amiables, intervention du géomètre, établissement de l'acte notarié...), ce qui explique que certains achats ne soient toujours pas finalisés au 31 décembre.

- Le retard pris dans l'installation (fin mai, début juin 2020) du nouveau Conseil Municipal issu des élections municipales de mars 2020, couplé avec la crise sanitaires du covid-19 ont très fortement retardé les chantiers sur les bâtiments et la voirie...

- La Commune a commencé à économiser pour autofinancer plusieurs opérations importantes qui devraient être engagées au cours de la mandature 2020-2026, afin d'éviter d'avoir à faire appel à l'emprunt, le moment venu (route de la Fruitière et gros travaux de réhabilitation de Chavaroche).

② Budgets annexes de la fruitière et de la ZAC du Crêt d'Esty

FRUITIÈRE

Exploitation	R	Prévu : 45.921 €	Réalisé : 36.533,26 €
	D	Prévu : 45.921 €	Réalisé : 23.113,43 €

Investissement	R	Prévu : 243.150 €	Réalisé : 207.419,70 €
	D	Prévu : 243.150 €	Réalisé : 134.563,62 €

ZAC DU CRÊT D'ESTY

Fonctionnement	R	Prévu : 9.137.133 €	Réalisé : 8.017.263,08 €
	D	Prévu : 9.137.133 €	Réalisé : 8.960.064,77 €

Investissement	R	Prévu : 10.175.171 €	Réalisé : 10.175.170,61 €
	D	Prévu : 5.995.985 €	Réalisé : 6.452.263,55 €

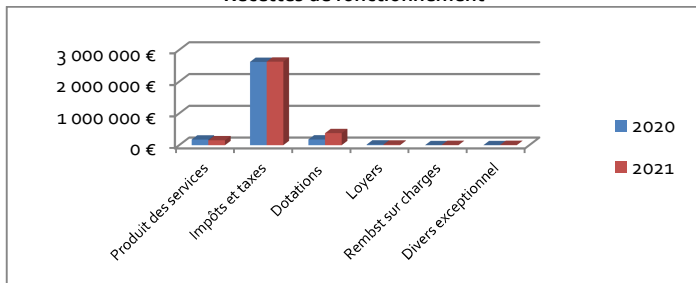
II – Budget prévisionnel 2021

Le budget 2021 (budget principal + 3 budgets annexes dont le nouveau budget annexe « logements ») s'équilibre en recettes / dépenses à :

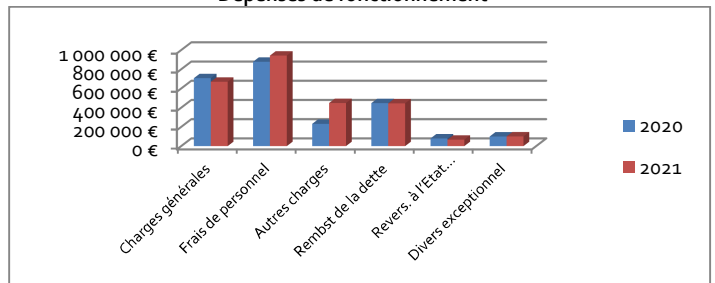
Budget général	Budget annexe Fruitière	Budget annexe ZAC du Crêt d'Esty	Budget annexe Logements
* 3.191.432 € en fonctionnement	* 44.286 € en exploitation	* 8.506.382 € en fonctionnement	* 5.580 € en fonctionnement
* 5.589.935 € en investissement	* 99.388 € en investissement	* 5.015.514 € en investissement	* 1.387.753 € en investissement

Zoom sur le budget principal

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Commentaires :

- Le budget principal 2021 est établi sur une quasi-stabilité des recettes par rapport au Budget 2020. L'augmentation affichée résulte en réalité d'une subvention (215.889 €) perçue de la Communauté d'agglomération du Grand Anney que la Commune est chargée de reverser en totalité à HAUTE SAVOIE HABITAT pour son programme de 39 logements aidés au Crêt d'Esty.
- L'essentiel des ressources communales provient des impôts locaux... qui se résumant, à compter de 2021, aux seules taxes foncières (part communale + récupération de la part départementale) : celles-ci sont même prévues à la baisse en 2021 par rapport à 2020, à taux 2021 inchangés par rapport à 2020.
- A noter la disparition totale en 2021 des dotations de l'Etat !

Commentaires :

- Les charges générales sont prévues en baisse de - 5,29 % par rapport au Budget 2020. La Commune maintient une politique rigoureuse de ses dépenses.
- Les frais de personnel augmentent de + 7,33 % par rapport au Budget 2020, avec le recrutement de 4 nouveaux agents pour succéder à 4 partant en retraite, pour partie en « tuilage » pour que les anciens apprennent le métier aux nouveaux, et aussi la prévision de recruter un 4^{ème} agent spécialisé suite à la pérennisation de la 4^{ème} classe maternelle à l'école primaire communale.
- Les « autres charges » enregistrent le règlement de la subvention encaissée du Grand Anney au bailleur social HAUTE SAVOIE HABITAT pour ses 39 logements aidés au Crêt d'Esty.
- Le remboursement de la dette continue sa courbe descendante (- 0,45%).

>> Le budget 2021 prévoit de dégager un autofinancement net (recettes – dépenses), après déduction du remboursement des emprunts, d'un montant de 517.770€ (16,22 %), pour aider à financer les investissements 2021.

Les investissements 2021 :

Parmi la liste des différentes opérations nouvelles, relevons l'achèvement de la rénovation de la Salle Polyvalente, avec le projet en 2021 d'isoler les murs et la toiture, rénover une partie du rez-de-chaussée, aménager la mezzanine et créer des sanitaires publics extérieurs (1.272.759 €), la fin des travaux de rénovation thermique et mise aux normes du centre technique municipal (487.676 €), la poursuite de gros travaux sur le réseau routier communal (662.373 €), le remplacement du tractopelle du Service technique (123.000 €) ou encore la rénovation et l'agrandissement de l'aire de jeux pour tout-petits au stade (72.000 €). Ainsi que deux provision en vue de très gros chantiers à venir pour le recalibrage d'une partie de la route de la Fruitière (466.988 €) et la création d'un rond-point à la jonction entre la route de la Fruitière et la route des Creuses devant la boulangerie (400.000 €).

Sur le budget annexe de l'ancienne fruitière, il est uniquement prévu le règlement des dernières factures des travaux de la seconde tranche de mise en accessibilité du bâtiment, qui s'est achevé fin novembre 2020, afin de pouvoir relouer les locaux à des entreprises (99.388 €).

Sur le budget annexe de la ZAC du Crêt d'Esty, il est prévu la poursuite des études et peut-être le démarrage des premiers travaux de prolongement de la route du Crêt d'Esty jusqu'à sa jonction avec la route des Gorges du Fier et l'aménagement définitif de la route du Crêt d'Esty côté BOUYGUES IMMOBILIER : trottoir, stationnement, végétalisation, éclairage public (1.193.179 € au total).

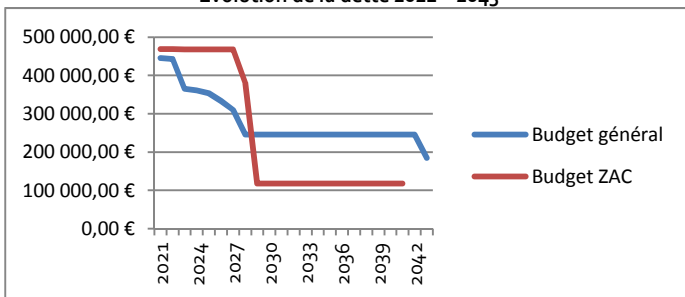
Sur le tout nouveau budget annexe des logements, il est prévu la première tranche de travaux de rénovation d'une partie de la ferme de Chavaroche (659.376 €) et les études et peut-être le démarrage des premiers travaux de réhabilitation du presbytère (728.377 €).

III – Principaux indicateurs financiers

① La dette

Au 1^{er} janvier 2021, la dette s'élève à 5.428.061,43 € pour le budget principal et à 4.496.634,29 € pour le budget annexe de la ZAC du Crêt d'Esty. Soit au total 9.924.695,72 € de capital restant à rembourser.

Evolution de la dette 2021 – 2043



Ratios d'endettement (budget principal)

Durée de désendettement (si le capital restant dû était remboursé par la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année) :

>> elle est estimée à **1 an 8 mois en 2021** (prévision du budget 2021)

pour mémoire : le Trésor Public préconise une durée optimale de 2 ans pour les communes de même strate

Taux de désendettement (la part du remboursement des emprunts [intérêts + capital] dans les recettes réelles de fonctionnement) :

>> il est estimé à **13,95 % en 2021** (prévision du budget 2021)

pour mémoire : le Trésor Public préconise un taux optimum de 25 % au plus pour les communes de même strate

Rappel : cas particulier de la ZAC : le remboursement de la dette (4,49 M€ au 1^{er} janvier 2021) a vocation à être couvert directement par la vente des terrains de la ZAC.

② Autres ratios

	Réal							Prévision
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
La part des frais de personnel dans le fonctionnement courant de la Commune (<i>charges de personnel / dépenses de fonctionnement</i>)	33,52 %	41,96 %	41,26 %	44,02 %	39,66 %	37,68 %	44,49 %	42,15 %
La part du remboursement des emprunts (ayant financé des investissements) dans le fonctionnement courant (<i>annuité à rembourser / dépenses de fonct.</i>)	16,75 %	17,52 %	17,52 %	17,30 %	18,68 %	22,54 %	24,37 %	19,92 %
Ce que coûte le fonctionnement courant de la Commune à chaque habitant (<i>dépenses de fonctionnement / habitant</i>)	582,01 €	625,07 €	621,11 €	590,45 €	666,27 €	749,11 €	653,04 €	784,52 €
Ce que coûte la Commune (fonctionnement courant + remboursement des emprunts ayant servi à financer les investissements passés) à chaque habitant (<i>dépenses de fonctionnement + remboursement capital emprunts / habitant</i>)	663,16 €	707,68 €	690,52 €	672,15 €	764,86 €	872,34 €	770,55 €	903,04 €
Capacité nette d'autofinancement des nouveaux investissements (après déduction des charges de fonctionnement et remboursement des emprunts) dégagée sur les recettes de fonctionnement	52,77 %	39,20 %	38,24 %	40,03 %	34,86 %	28,45 %	25,15 %	16,22 %